



Vol avec violence sur un scooter location

Par **will974**, le **25/02/2008 à 16:54**

bonjour ,
je me suis fait voler mon scooter dans la rue par deux jeunes. J'ai donc porter plainte pour vol et main courante mais le scooter etait un scooter de location et maintenant la location de scooter me demande de leur rembourser le scooter car il ne sont pas assurer vol et degradation qu'est ce que je doit faire?? il m'ont pris mon cheque de caution de 1600 € et un cheque de 800 € . je ne sais pas quoi faire, je suis perdu aidez moi svp .
Merci

Par **jeetendra**, le **26/02/2008 à 10:24**

bonjours, votre seul espoir c'est que les voleurs du scooter soient rapidement retrouvés et condamnés si ils sont solvables à vous rembourser l'argent conservé par la société de location à titre de garantie suite au vol du scooter, courage, cordialement